

FACULTÉ de
THÉOLOGIE
ÉVANGÉLIQUE



TP 5133 – Éducation pastorale

Professeur

Dominique Angers

Courriel

dominiqueangers@fteacadia.com

Adresse

Faculté de Théologie
Évangélique (FTÉ)
10710, avenue Hamelin
Montréal, QC, H2B 2G1

Téléphone

(514) 526-2003

Site Web

www.fteacadia.com

Description

Ce cours traite du pasteur en tant que personne : sa vocation, sa préparation pour le ministère, ses habitudes de vie y compris sur le plan spirituel, ses priorités, son couple et sa famille, ses luttes, ses joies, le travail d'équipe et ainsi de suite.

N.B. En raison de la situation sanitaire liée au coronavirus, ce cours sera donné par Zoom. Les étudiants peuvent y participer en direct (et ainsi poser des questions ou intervenir en classe) ou en différé (les séances Zoom seront enregistrées). [Des ajustements seront annoncés si le cours est aussi proposé en présentiel.]

Exigences	1 ^{er} cycle /100	2 ^e cycle /100
1. Présence	-	-
2. Rapports de lecture (3 livres)	30	25
3. Examen final	30	25
4. Classeur « Mon parcours et ma vocation »	40	35
5. Travail supplémentaire pour la maîtrise	-	15

1. Présence

La présence en classe (virtuelle) est obligatoire, en direct ou en différé. **Après trois absences (motivées ou non), il n'est plus possible de valider ce cours.**

Un étudiant qui rate la première séance, au cours de laquelle le fonctionnement du cours est présenté en détail, doit obligatoirement visionner la vidéo de cette séance.

2. Rapports de lecture

Il s'agit d'un travail de 400 à 500 mots pour chacun des trois livres obligatoires (1^{er} et 2^e cycles).

Pour chaque livre :

- Indiquez clairement quelles pages ont été lues.
- Proposez un résumé qui démontre que vous avez bien compris et analysé le contenu (80% des 400 à 500 mots).
- Donnez votre appréciation personnelle du livre (20% des 400 à 500 mots).

L'essentiel des trois livres obligatoires suivants est à lire :

- Spurgeon, Charles, *Je vous ferai pêcheurs d'hommes. Une sélection des « Causeries à mes étudiants »*, Chalon-sur-Saône, Europresse, 2002. [Les chapitres sur la prédication sont exclus du programme de lecture.]
- Collin Hansen (s. dir.), *Courir avec persévérance. Les défis du ministère pastoral*, BLF, 2019.
- Tripp, Paul David, *Un appel dangereux. Relever les défis du ministère pastoral*, Montréal, Cruciforme, 2015.

Il est conseillé de suivre le calendrier de lecture fourni dans ce syllabus (seules les pages indiquées dans ce calendrier doivent être lues, idéalement avant les séances). De plus, les lectures doivent être faites à un

rythme raisonnable, qui permet la compréhension de ce qui est lu. Ne sont pas prises en compte les lectures « en diagonale » ou « en survol » (skimming).

N.B. Ces lectures peuvent également être faites dans l'édition originale de ces ouvrages (en anglais).

4. Classeur « Mon parcours et ma vocation »

Il s'agit d'un « travail sur soi » comprenant **quatre éléments** :

1) Mon type de personnalité

Étapes à suivre :

1. Rendez-vous sur le site www.16personalities.com/fr
2. Passez le test (cela vous prendra entre douze et quinze minutes).
3. Lisez l'interprétation du test en français.
4. Imprimez l'interprétation du test en français.
5. Lisez l'interprétation plus approfondie en anglais.
6. Répondez par écrit aux questions suivantes :
 - a. Quels sont 3 à 5 dangers auxquels vous faites face dans la vie chrétienne en raison de votre type de personnalité ?
 - b. Quels sont 3 à 5 domaines d'obéissance chrétienne qui vous sont probablement facilités par votre type de personnalité ?
 - c. Mentionnez 2-3 résolutions qui vous aideront à avoir une personnalité transformée par l'Esprit.
7. À rendre : test scanné + votre réponse aux questions.
8. Quand le travail vous sera rendu par le professeur après correction, l'intégrer dans votre classeur/cartable/dossier « Mon parcours et ma vocation ».

Infos sur ce test

En usage libre, ce test de personnalité qui est basé sur le MBTI (Myers-Briggs Temperament Indicator) est bien fait et sa présentation est sympathique. Parmi les tests gratuits de ce genre sur l'internet, c'est celui que je recommanderais le plus car il est basé sur le MBTI qui a fait ses preuves depuis des années. Le conseiller Jonathan Ward, qui travaille auprès des pasteurs et responsables chrétiens au centre de ressourcement Entrepierres, dans le sud de la France, le recommande avec enthousiasme.

D'autres tests plus approfondis peuvent être faits auprès de professionnels (diplôme de psychologie requis ainsi qu'une formation spécifique à l'usage du test), comme le SDI (Strength Deployment Inventory).

2) Ma formation

À la lumière de ce que nous avons vu en classe lors de la séance du 22 septembre (vous reporter aux notes 3), faites un bilan de votre formation pour le ministère (pastoral ou autre).

En 1000 mots environ, décrivez la formation que vous avez reçue dans le passé, celle que vous êtes en train de recevoir dans le présent, et évoquez les éléments de formation que vous souhaitez acquérir à l'avenir.

Ne vous limitez pas à votre formation « formelle » ou « officielle », mais intégrez des éléments moins formels (comme votre engagement dans votre Église locale).

Les questions de réflexion suivantes peuvent vous aider :

Passé et présent

- S'agissant de la *compréhension de la Parole*, comment Dieu vous a-t-il formé jusqu'à maintenant ?
- S'agissant du *contact étroit avec des modèles*, comment Dieu vous a-t-il formé jusqu'à maintenant ?
- Quelles formations formelles avez-vous suivies (p. ex. à la FTE, dans votre Église locale ou ailleurs) ?
- Est-ce que des chrétiens plus mûrs ont investi du temps en vous (de manière plus ou moins formelle) ?
- Quels aspects de votre vie d'Église a contribué à votre formation à travers les années ?
- D'après vous, quels aspects de l'action de l'Esprit en vous font partie de votre formation pour le ministère ?
- En quoi la souveraineté de Dieu dans votre vie se manifeste-t-elle même dans les « lacunes » de votre formation ?
- Dieu a-t-il utilisé la souffrance pour vous former au service de l'Église ?
- etc.

Futur

- Quels sont vos objectifs personnels de formation (caractère/cœur, compétences, connaissances) ?
- Quelles formations formelles souhaiteriez-vous recevoir ?
- Quels sont vos souhaits au sujet du contact avec des modèles ?

N.B. Répondez impérativement à la question suivante :

Quelles stratégies allez-vous mettre en place pour que ces éléments de votre formation future se produisent, par la grâce de Dieu ?

3) Questionnaire sur les dons spirituels

Ce questionnaire sera fourni séparément.

4) Une vie pastorale équilibrée

À la lumière de ce que nous avons vu en classe, de ce que vous avez lu (lectures obligatoires), et par anticipation de certains aspects que nous traiterons encore, décrivez ce qui vous semble être une « vie pastorale équilibrée » à tous points de vue.

En 1000 mots environ, décrivez : a) deux journées types dans la vie d'un pasteur (mais pas le dimanche !) ; b) une semaine type ; c) un mois type (consacrez moins d'espace à ce troisième point).

Vous pouvez soit écrire à la première personne (p. ex. « En tant que pasteur, je... » ou « Si j'étais pasteur, je... »), soit à la troisième personne (p. ex. « Je pense qu'un pasteur devrait... »). Restez dans la perspective du cours « Éducation pastorale » (n'entrez pas dans les détails du ministère, qui sont traités dans le cours « Ministère pastoral »).

Les questions de réflexion suivantes et autres points peuvent vous aider :

Journée type

- Heure du lever ? Du coucher ?
- Combien de temps consacrer à votre recueillement personnel ? À quel moment ?
- Quand préparer vos enseignements (matin, après-midi...) et pendant combien de temps à la fois ?
- Combien de temps avec les gens ? Dans quels contextes ?
- Quantité de sommeil ?
- Combien de temps à répondre aux courriels ? Sur les réseaux sociaux ? Sur l'internet ?

Semaine type

- Votre temps en famille ?
- Votre temps de repos hebdomadaire ?
- Combien de réunions ? Lesquelles ?
- Temps de planification de la vision et des projets de l'Église ?
- Combien de temps consacré à la formation des leaders ? Au discipulat ? Au counseling ?
- Combien de visites ?
- Et l'évangélisation dans tout ça ?
- Comment planifiez-vous pour les « imprévus » ?
- Activité physique ?
- Combien d'heures travaillez-vous par semaine ?

Mois type

- Combien de fois par mois prêchez-vous ?
- Combien de réunions par mois ?
- Toutes les semaines se ressemblent-elles ?
- Temps particulier de ressourcement ?
- Quelle place pour vos amitiés ?
- Quelle place pour votre formation continue ?

5. Travail supplémentaire pour les étudiants de maîtrise

Il s'agit d'un travail de 2000 à 2500 mots à partir du livre de David Murray, *Reset. Vivre la grâce à l'ère du burn-out*, Ourania, 2019 (version originale : *Reset. Living a Grace-Paced Life in a Burnout Culture*, Wheaton, Crossway, 2017).

- Indiquez clairement le nombre de pages lues.
- Proposez un résumé qui démontre que vous avez bien compris et analysé le contenu (60% des 2000 à 2500 mots)
- Donnez votre appréciation personnelle du livre (20% des 2000 à 2500 mots)
- Détaillez un plan d'action pour mettre en pratique les conseils fournis dans ce livre (20% des 2000 à 2500 mots)

Calendrier (sujet à changement)

Date	Sujets traités en classe (évolutif)	Lectures/travaux à rendre
(1) 8 sept	-Présentation du syllabus -Présentation du prof -Présentation du répertoire de ressources sur le ministère pastoral -Données bibliques (termes, rôle, qualifications, appel)	
(2) 15 sept	-Suite des données bibliques -Les difficultés les plus courantes chez les pasteurs	Tripp p. 11-40 Spurgeon p. 19-34, 173-187 Hanson chapitre 11
(3) 22 sept	-La piété personnelle du pasteur -La formation du pasteur	Tripp p. 41-71 Spurgeon p. 35-44 Hanson chapitre 1 Maîtrise : Murray intro et chapitre 1
(4) 29 sept	-Les relations du pasteur -La solitude -L'importance de se connaître soi-même	Tripp p. 73-104 Hanson chapitre 10 Maîtrise : Murray chapitre 2 À rendre sur la Google Classroom : -Élément 1 du classeur (Mon type de personnalité)
(5) 6 oct	-Les luttes du pasteur -Le caractère du pasteur	Tripp p. 105-119 Spurgeon p. 5-18 Hanson chapitre 12 Maîtrise : Murray chapitre 3
(6) 13 oct	-L'émerveillement -Le repos du pasteur -L'hygiène de vie, les bonnes habitudes -Le découragement -Les souffrances du ministère	Tripp p. 123-136 Spurgeon p. 141-154 Hanson chapitres 2 et 9 Maîtrise : Murray chapitre 4 À rendre sur la Google Classroom : -Élément 2 du classeur (Ma formation)
20 oct	<i>Semaine de lecture : pas de cours</i>	

(7) 27 oct	-La crainte de l'homme -Les priorités, l'emploi du temps -La vulnérabilité -Faire face à la critique	Tripp p. 137-149 Spurgeon p. 155-171, 231-242 Hanson chapitre 4 Maîtrise : Murray chapitre 5 À rendre sur la Google Classroom : -Élément 3 du classeur (Questionnaire sur les dons spirituels)
(8) 3 nov	-L'excellence / l'ambition -Les motivations profondes du pasteur -L'esprit de performance -Le progrès / la sanctification	Tripp p. 151-165 Spurgeon p. 207-219 Hanson chapitres 5 et 8 Maîtrise : Murray chapitre 6
(9) 10 nov	-L'orgueil spirituel -Le pasteur et sa famille -Le travail d'équipe -Gérer les conflits et les relations compliquées	Tripp p. 167-181 Spurgeon p. 133-140 Hanson chapitre 6 Maîtrise : Murray chapitre 7
17 nov	<i>Pas de cours (prof absent)</i>	
(10) 24 nov	-L'idolâtrie, la soif de gloire personnelle -L'amour du prochain -Le pasteur et les non-chrétiens -L'esprit de sacrifice	Tripp p. 185-201 Spurgeon p. 189-206 Hanson chapitre 7 Maîtrise : Murray chapitre 8 À rendre sur la Google Classroom : -Élément 4 du classeur (Une vie pastorale équilibrée)
(11) 1 ^{er} déc	-Méditer l'Écriture pour soi -Le pasteur et son passé -L'importance des convictions -La personnalité du pasteur	Tripp p. 203-219 Spurgeon p. 221-230 Maîtrise : Murray chapitre 9
(12) 8 déc	Attention : il y a cours même si c'est la période d'examens -Se prêcher l'Évangile à soi-même -Les transitions dans le ministère -La formation continue	Tripp p. 221-249 Spurgeon p. 97-106 Maîtrise : Murray chapitre 10 À rendre sur la Google Classroom : -Examen final
15 déc	Pas de cours (pas besoin de se rendre à la FTE)	À rendre sur la Google Classroom : -Rapports de lecture -Travail supplémentaire de maîtrise

Documents

Des documents seront remis aux étudiants (surtout en format PDF) lors de certaines séances. Ils proposeront un plan détaillé des exposés de l'enseignant.

Bibliographie

La bibliographie de ce cours se trouve en ligne : <https://dominiqueangers.toutpoursagloire.com/repertoire-ressources-ministere-pastoral/>

Réglementation sur l'évaluation

L'enseignant est responsable de l'évaluation. Au début de chaque cours, l'enseignant détermine la forme de l'évaluation, ainsi que ses modalités et en informe les étudiants.

Les travaux écrits doivent être remis à la date prévue par le professeur. Les examens et les tests doivent être écrits également aux dates fixées.

Si un travail n'est pas remis, ou si un examen n'est pas écrit à la date fixée par le professeur, la note zéro est attribuée, à moins que l'étudiant, dans les huit jours qui suivent la date fixée pour la remise du travail, ne justifie, par écrit, son retard auprès du professeur. La demande de l'étudiant faite au professeur devra indiquer le motif pour lequel il ne s'est pas présenté à l'examen ou n'a pas remis son travail.

Dans le cas d'un retard pour un travail non remis, si le professeur estime que la justification est valable, il accordera un nouveau délai qui ne pourra pas dépasser 3 semaines (ce délai ne pourra pas dépasser la fin de la session courante). De plus, si la demande est acceptée, le professeur pourra accompagner le nouveau délai qu'il choisira d'une pénalité sur la note du devoir. Si la demande est refusée, la note zéro est attribuée à cette partie de l'évaluation du cours.

Dans le cas d'une absence à un examen en milieu de session, si le professeur estime que la justification est valable et qu'une reprise de l'examen est faisable (disponibilité du professeur), l'étudiant pourra repasser à titre exceptionnel son examen. Cet examen de reprise sera fait sous la surveillance du professeur ou d'une personne désignée par le professeur. Un examen de reprise (pour un examen initialement organisé à l'intérieur de la session) ne pourra être fait au-delà de la fin de la session courante.

Dans le cas d'une absence à un examen de fin de session, si le professeur estime que la justification est valable, l'étudiant pourra repasser à titre exceptionnel son examen, et cela uniquement durant la semaine suivant la date originelle de son examen. Ce nouvel examen ne pourra être fait que de deux manières :

- Soit « sur place », si le professeur, ou une personne qu'il désignera, est disponible.
- Soit « à distance » en suivant exactement la réglementation des examens à distance.

Un pourcentage significatif de la note finale d'un travail de rédaction, déterminé par le professeur, sera attribué en fonction de la présentation formelle : format, orthographe, syntaxe, table des matières, notes bibliographiques, bibliographie, etc. Dans le cas où l'étudiant n'aura pas respecté les normes académiques, son travail pourra être jugé inacceptable et lui être rendu pour correction.

Réglementation concernant le plagiat

Le présent règlement a pour but de donner une description du plagiat ainsi que les sanctions encourues par les personnes qui commettront une telle infraction.

Définition de l'infraction

Dans le monde académique, le plagiat est le pire crime que l'on puisse commettre. Il est donc important de connaître quelques principes de la rédaction universitaire afin d'éviter le plagiat.

Toute citation, toute idée importante tirée de vos sources doit être attribuée à son auteur. Les notes en bas de page ou les références entre parenthèses dans le texte servent à cette fin (voir le chap. 14 de Jean-Paul Simard, Guide du savoir écrire).

Habituellement, on limite à trois ou quatre le nombre de citations de trois lignes ou plus (tirées des sources secondaires) dans une dissertation de 2000 mots.

Il faut que la dissertation soit, autant que possible, rédigée dans les propres mots de l'étudiant. Si vous voulez faire allusion à l'œuvre d'un auteur, il faut le signaler comme suit : « M. Blanc affirme », « Mme Rose dit », « il y a cinq possibilités », etc. Les citations et les idées des autres servent uniquement à stimuler ou à guider notre propre pensée ; elles ne la remplacent pas. Il faut être toujours critique et veiller à ce que le sens de la citation s'intègre dans votre argument ou votre discussion. Consultez votre professeur si vous êtes incertain.

Le plagiat ou la fraude pour l'ensemble des activités étant soumise à une notation dans le cadre d'un cours offert à la FTE (rapport, dissertation, examen etc...) est défini de la façon suivante :

« **1.1** Constitue une infraction le fait pour un étudiant de commettre une fraude ou, intentionnellement, par insouciance ou par négligence, tout plagiat ou copiage ainsi que :

tout tentative de commettre ces actes;

toute participation à ces actes;

toute incitation à commettre ces actes;

tout complot avec d'autres personnes en vue de commettre ces actes, même s'ils ne sont pas commis ou s'ils ne le sont pas une seule des personnes ayant participé au complot.

1.2 Constitue notamment un plagiat, un copiage ou une fraude :

a) la substitution de personne lors d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

b) l'exécution par une autre personne d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

c) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte d'autrui, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement ou tout autre création, sur tout support, publié ou non en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

d) l'utilisation d'une traduction totale ou partielle d'un texte d'autrui, sur tout support, publié ou non en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

e) l'obtention, par vol, manœuvre ou corruption ou par tout autre moyen illicite, de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document non autorisé;

f) la sollicitation, l'offre ou l'échange d'information pendant un examen;

g) la modification des résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie;

h) la possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document sur tout support, matériel ou équipement non autorisé, y compris la copie d'examen d'un autre étudiant;

- i) le recours à toute aide non autorisée, qu'elle soit individuelle ou collective, à l'occasion d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement;
- j) la falsification ou la fabrication de données ou d'un document, notamment d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement;
- k) la présentation à des fins d'évaluation, d'activités visées dont le contenu a été obtenu, en totalité ou en partie, par achat ou échange de travaux académiques;
- l) la présentation, à des fins d'évaluations différentes, sans autorisation, d'un même travail ou d'activités visées intégralement ou partiellement, dans différents cours, dans différents programmes de l'Université, ou à l'Université et dans un autre établissement d'enseignement. »¹

2. Sanction

2.1 Première infraction

Dans le cas d'une première infraction au présent règlement, l'étudiant recevra l'une de ces sanctions suivantes selon la gravité de l'infraction :

- a) la réprimande;
- b) la reprise du travail pour lequel une infraction a été commise;
- c) l'attribution de la note « zéro » au travail pour lequel une infraction a été commise.

2.2 Récidive

En cas de récidive, les sanctions seront alors les suivantes :

dans le cas d'une première récidive, il sera attribué la note de « zéro » pour le cours durant lequel la récidive a été commise;

dans le cas d'une seconde récidive, l'étudiant sera **exclu** de la Faculté de manière temporaire (au minimum de trois années) ou permanente. Lors d'une exclusion temporaire, une mention apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant uniquement pour la période de l'exclusion. Lors d'une exclusion permanente, une mention à cet effet sera inscrite de manière permanente sur le relevé de notes.

3. Procédure

Lorsque l'infraction aura été constatée, le professeur ou le surveillant qui aura été témoin de l'infraction ou qui en aura fait le constat suivra la procédure suivante.

3.1 Il devra en informer le doyen en lui envoyant un courriel (ainsi qu'une copie au directeur). Ce courriel devra contenir les choses suivantes :

¹ Recueil Officiel, Règlements disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle, N° 30.3, pages 1 à 8, Université de Montréal (2014) :

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/ens30_3-reglement-disciplinaire-plagiat-fraude-etudiants-premier-cycle.pdf (consulté le 16/10/2019).

- a) le cadre dans lequel l'infraction a été commise (nom du cours, examen, rapport, travail oral etc...);
- b) une version numérique du document sur lequel l'infraction a été commise (il sera important de signaler la partie du document où se trouve l'infraction, ainsi que l'ensemble des informations concernant le document original alors plagié);

3.2 Dans le cas d'une première infraction, le professeur appliquera directement la sanction qu'il jugera la plus appropriée (réprimande, reprise du travail ou zéro au devoir) tout en mettant au courant le doyen et le directeur.

3.3 Dans le cas d'une récidive, Le professeur suspendra la notation de l'élève pour le cours dans lequel il a commis une infraction. Il en avertira le doyen et le directeur. Le doyen et le directeur enverront dans un délai de 15 jours ouvrables une convocation à l'étudiant ayant commis l'infraction pour qu'il puisse s'expliquer devant un comité disciplinaire **ad hoc** qui sera composé du doyen, du directeur. Dès l'envoi de la convocation, l'étudiant pourra continuer son cours, mais son évaluation sera mise en suspens jusqu'à la décision finale du comité **ad hoc**.

3.4 Le comité **ad hoc** offrira une occasion à l'étudiant fautif de pouvoir s'exprimer librement concernant son acte.

3.5 Suite à l'audition de l'étudiant fautif, le comité **ad hoc** enverra dans les 15 jours ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera communiqué sa décision finale. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

3.6 Si l'étudiant ne donne aucune suite à la convocation qui lui a été donnée, le comité **ad hoc** enverra dans les 15 jours ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera donné sa décision finale. L'étudiant ne pourra pas abandonner son cours avant qu'une décision n'ait été rendue par le comité **ad hoc**. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

3.7 Dans les trente jours qui suivent l'expédition de la décision finale du comité **ad hoc**, l'étudiant aura la possibilité de demander une révision de la décision qui a été prise. Il devra envoyer cette demande par courrier recommandé. Une nouvelle audition pourra être organisée par un nouveau comité disciplinaire **ad hoc**. Suite à cette audition, le nouveau comité disciplinaire **ad hoc** donnera sa décision par courrier (électronique ou matériel) dans les 15 jours suivant la réception de la demande de révision. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

3.8 Toute décision prise à propos d'un plagiat peut être rétroactive.